

Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

N° VUL/21.053054

*En application de l'article R 321-15 du Code de la Route
et de l'Arrêté du 27 juin 2018 modifiant l'article 4 de l'Arrêté du 14 mai 2014
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.*

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motorcycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale	:	GARNIER SAS
Usines/Ateliers	:	ETABLISSEMENT GARNIER Zone Industrielle du Terras 53101 MAYENNE (France)
Gammes de véhicules	:	N1 / O1 / O2
Périmètre évalué	:	Procédures d'assurance de la qualité et Certificat ISO 9001.
Date de la qualification	:	7 avril 2021
Date de limite de validité	:	9 mai 2024



Cyril MAINGOT
Secrétaire de la Marque
Certification, Audits et Inspections

